



Echallens, le 21.07.15

Au Conseil intercommunal

Préavis du Comité de direction No 04-2015

Budget ASIRE 2016

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1 Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiées par celles du 27 mai 1957, état au 1er juillet 2005, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2016.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur.

2 Remarques

Le budget a été conçu sur la base des comptes 2014, d'un état des dépenses au 30 juin 2015, des réflexions effectuées pour le budget 2015, des nouvelles infrastructures qui seront mises en service durant l'année 2016, de l'augmentation des effectifs tels que les surveillants et les élèves et de la stratégie d'évaluation des coûts pas habitant développée par l'ASIRE.

Nous tenons à remercier les 27 Communes de l'ASIRE pour leur bonne collaboration dans le processus d'établissement du budget 2016.

3 Informations générales

Dès le budget 2016, les retenues de charges sociales au personnel sont comptabilisées en diminution des dépenses dans les différents comptes de charges et non plus en remboursement de traitements et charges sociales (XXXX.4360 et 4361).

Conformément à la planification financière, une politique d'entretien des bâtiments propriété de l'ASIRE a été introduite dans le budget 2016 à savoir :

Valeur ECA multipliée par un coefficient lié à l'âge du bâtiment :

- 0,35% entre 0 et 10 ans,
- 0,50% entre 11 et 20 ans et
- 0,80% pour plus de 20 ans.

Ces montants couvriront les frais d'entretien courant des bâtiments propriété de l'ASIRE. Les éventuels soldes non utilisés seront affectés à une provision (fonds de rénovation) évitant ainsi une volatilité des coûts à l'habitant induite par les frais d'entretien.

Les comptes par nature concernés sont XXXX.3141.

L'évolution des comptes XXXX.3312, par rapport au budget précédent, correspond à l'adaptation de l'amortissement comptable des actifs au remboursement des prêts hypothécaires correspondants.

4 Explications des postes les plus importants

ADMINISTRATION GENERALE

CONSEIL INTERCOMMUNAL

1010.3001	Rétributions		Fr.	5'000.-
	Président :	base		
		24h x 45. --		1'000.-
				1'080.-
	Secrétaire :	24h x 45 --		1'080.-
	Scrutateurs :	8h x 45. --		360.-
	Jetons :	16 x 60. --		960.-
1010.3003	Jetons de présences		Fr.	29'340.-
	Conseillers/conseillères :			
	66 x 60. -- x 4 séances			15'840.-
	Commissions :			
	10 perso x 10 séances x 3h x 45.-			13'500.-

CODIR

1020.3001	Rétributions		Fr.	110'000.-
	Selon préavis n° 7/2014			
1020.3060	Indemnisation et remb. de frais		Fr.	12'000.-
	Estimation pour 7 personnes			

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

1030.3003	Jeton de présence		Fr.	8'640.-
	2 conseils : 20 Sud et 16 Nord = 36 membres			
	Jetons idem CI 36 x 4 séances x 60.-			

FINANCES

QUOTE-PARTS COMMUNALES

2000 et ss	Les 27 communes de l'association Répartition de l'excédent des charges au prorata du nombre des habitants. Effectif au 01.01.2015 : 26'084 habitants Coût à l'habitant : Fr. 584.36 Remarque : selon les statuts, les comptes seront répartis au prorata des habitants au 1 ^{er} janvier de l'année comptable (01.01.2016)	Fr.	15'242'458.-
2000.3210	Intérêts des dettes à court terme Il s'agit des intérêts des comptes courant d'exploitation	Fr.	20'000.-

BATIMENTS

LOYERS – Collèges et salles de gym

3500.3161.1	Loyers des collèges Loyers selon le budget individuel établi pour chaque bâtiment scolaire et dont les montants ont été contrôlés et approuvés par les communes.	Fr.	4'100'000.-
3500.3161.2	Loyers des salles de gym Fr. 2'500. – la classe par année Budget contrôlé et accepté par les communes	Fr.	350'000.-

Site de BERCHER

Pour une gestion optimale, toutes les charges communes aux différents bâtiments (conciergerie, produits d'entretien, etc...) ont été regroupées sous la nouvelle rubrique : 3514 Bercher – Comptes communs.

BERCHER – Collège des 7 Fontaines (primaire)

3510 et ss	Les comptes de fonctionnement pour Pas de remarque particulière.	Fr.	247'980.-
-------------------	--	-----	------------------

BERCHER – Collège des 7 Fontaines (secondaire)

3512 et ss	Les comptes de fonctionnement pour 3512.3123 Achats et consommation d'électricité : Adaptation des coûts à la consommation réelle.	Fr.	1'279'740.-
-------------------	--	-----	--------------------

BERCHER – Salle de gymnastique

3513 et ss	Les comptes de fonctionnement pour 3513.3123 Achats et consommation d'électricité : Adaptation des coûts à la consommation réelle. 3513.3124 Achats de bois de chauffage : Adaptation des coûts à la consommation réelle. 3513.3153 Entretien des engins et matériel de sport : Prise en compte des contrats d'entretien des engins et matériel.	Fr.	609'250.-
-------------------	--	------------	------------------

BERCHER – Comptes communs

3514 et ss	Les comptes de fonctionnement pour 3514.3011 Salaires du service conciergerie : L'ensemble du personnel de conciergerie est constitué de 3,8 ETP	Fr.	375'000.-
-------------------	--	------------	------------------

POLIEZ-PITTET

3515 et ss	Les comptes de fonctionnement pour 3515.3011.2 Salaires auxiliaires : Conformément au préavis 02-2015, un nouvel auxiliaire sera engagé dès le 1 ^{er} mai, dans le cadre de la transformation du site.	Fr.	713'400.-
-------------------	---	------------	------------------

ST-CIERGES

3520 et ss	Les comptes de fonctionnement pour 3520.3222 Intérêts des emprunts hypothécaires: Intérêts correspondant aux différents prêts hypothécaires du collège. Au budget 2015, ces frais étaient imputés au compte : XXXX.3903 imputation interne.	Fr.	372'075.-
-------------------	--	------------	------------------

THIERRENS

3525 et ss	Les comptes de fonctionnement pour Pas de remarque particulière.	Fr.	823'485.-
-------------------	--	------------	------------------

ECHALLENS – COURT CHAMP

3526 et ss	Les comptes de fonctionnement pour 3526.3011.2 Salaires auxiliaires : Jusqu'au 31.12.2015, tout le personnel était engagé la commune d'Echallens. Dès le 1 ^{er} janvier 2016, le personnel sera repris par l'ASIRE.	Fr.	1'449'638.-
-------------------	---	------------	--------------------

FORMATION JEUNESSE

ADMINISTRATION, PERSONNEL AUXILIAIRE, TRANSPORTS

5000.3010	Traitement du personnel Augmentation du temps de travail des personnes à temps partiel (+0,4 ETP).	Fr.	399'000.-
5000.3014	Traitements bibliothécaires Ce montant comprend les salaires de l'ensemble du personnel des bibliothèques de Court-Champ (Echallens) et des 7 Fontaines (Bercher). Au total, il s'agit de 3,65 ETP. 2,9 ETP concernent les bibliothécaires scolaires, à charge du canton et remboursés par le compte 5000.4362. En outre 0,55 ETP correspond au temps de travail lié à la BRE (bibliothèque régionale d'Echallens). Ces charges sont également remboursées par le compte 5000.4362 par la commune d'Echallens. Le solde, 0,2 ETP, correspond au personnel pour une ouverture à midi de la bibliothèque dans le cadre des prestations parascolaires. Le total refacturé s'élève à Frs. 301'750.-.	Fr.	316'750.-
5000.3015	Traitements surveillants journée continue Activités rémunérées à Fr. 30. --/heures, sur les sites durant la pause de midi et pour l'attente des bus. Malgré une reprise de 4 personnes par SV Group (surveillance des réfectoires), voir compte 5000.3080.1, l'augmentation des traitements est liée à la mise en place de la journée continue sur Poliez-Pittet et à l'accueil d'élèves complémentaires sur Court-Champ.	Fr.	345'000.-
5000.3080	Personnel facturé par des tiers (patrouilleurs) Il s'agit du personnel engagé par les communes d'Echallens et Bercher.	Fr.	75'000.-
5000.3188.1	Frais de transports d'élèves Augmentation du nombre d'élèves	Fr.	2'450'000.-

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

5101.3171	Camp courses Environ 2540 élèves avec un forfait de Fr. 120. --, pris à 95%.	Fr.	290'000.-
5101.3172	Spectacles, conférences Environ 2540 élèves avec un forfait de Fr. 10. --	Fr.	25'400.-
5101.3512	Participation à des charges cantonales Facturation de la DGEO, pour des activités dévolues aux communes mais effectuées par les secrétariats des collèges. Coût estimé entre les CODIR, la DGEO et les directeurs des établissements.	Fr.	75'000.-

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

5201.3171	Camp courses Environ 1120 élèves avec un forfait de Fr. 120. –	Fr.	134'400.-
5201.3172	Spectacles, conférences Environ 1120 élèves avec un forfait de Fr. 10. –	Fr.	11'200.-
5201.3512	Participation à des charges cantonales Reprise d'activités faites par les établissements par l'ASIRE.	Fr.	40'000.-
5201.3522.2	Ecolage classes prégym. (Moudon et Yverdon) Rapatriement de l'ensemble des élèves concernés à Bercher.	Fr.	0.-
5201.3522.4	Classes de raccordement Impact de la décision 138 du département et Approuvée par l'UCV <u>sans concertation avec les Associations</u> , fixant le montant de l'écolage à Frs. 4'000.- par élève. Décision prise en 2015 avec effet rétroactif au 1 ^{er} août 2014.	Fr.	150'000.-

5 Conclusion

Fondée sur ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens

- vu le préavis no 04-2015 du 21 juillet 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. d'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2016 tel que présenté par le Comité de direction et annexé au présent préavis

Pour l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens

Le Président

Daniel Leuba

Le vice-président

Dominique Tille